

CHARTRE POUR L'UTILISATION D'INTERNET ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU LYCEE

Nom- Prénom de l'élève :

Classe :

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de l'Education Nationale.

L'établissement fait bénéficier l'apprenant d'un accès aux services éducatifs après acceptation et signature de l'utilisateur et de son responsable légal s'il est mineur. Cet accès est parfois soumis à une personnalisation préalable définie par un identifiant et un mot de passe qui lui sont personnels et confidentiels et dont il est responsable. Ce droit d'accès est temporaire, il est supprimé dès que l'utilisateur ne fait plus partie du lycée ou dans le cas où il transgresse les règles d'utilisation.

LES DROITS DE L'UTILISATEUR

- L'élève sous la responsabilité d'un enseignant accède aux services disponibles. Il dispose d'un espace de travail personnel et confidentiel. Pour toute recherche documentaire en autonomie au CDI ou dans une salle multimédia, il devra se munir d'une autorisation signée d'un enseignant.
- Il est recommandé à l'utilisateur de sauvegarder ses travaux.
- L'élève peut utiliser tous les logiciels mis à sa disposition par l'établissement, accessibles à partir de son compte personnel.

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition. Il informe le responsable pédagogique du matériel de toute anomalie constatée.

Les sauvegardes sur supports amovibles sont possibles sous réserve qu'ils soient formatés sur place avant tout enregistrement.

L'utilisation d'un scanner ou d'une imprimante est conditionnée à l'accord de l'enseignant.

LES OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

- Toute utilisation de l'outil informatique qui ne soit pas conforme aux lois sera sanctionnée et éventuellement poursuivie pénalement.

Cela concerne principalement le non-respect des droits des personnes, des bonnes mœurs et valeurs démocratiques ou de la propriété intellectuelle et artistique.

- Chaque utilisateur ne doit jamais quitter son poste de travail sans se déconnecter du réseau.

Sont interdits :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui

- la diffamation et l'injure

- la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux

- l'apologie de crime, viol et négation de faits historiques

- la contrefaçon de marque

- la violation de droits d'auteur par la reproduction, représentation ou diffusion d'œuvre de l'esprit (littéraire, musicale, filmée ou photographique), et par la copie de logiciels non prévue par le code de la propriété intellectuelle.

- L'installation en autonomie de programmes

- Le développement de programmes qui s'auto-dupliquent et s'attachent à d'autres programmes informatiques

- L'accès aux forums de discussion

- Le masquage de sa véritable identité

- L'appropriation de l'identifiant d'un autre utilisateur

- La modification ou destruction d'informations ne lui appartenant pas sur un système informatique

- La violation d'espace d'autres utilisateurs.

La signature des personnes permet d'attester de leur accord sur les conditions d'utilisation des services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication fournis par le lycée Paul Langevin. Elles ont été adoptées par son Conseil d'Administration en date du 29 juin 2006.

A

le .../.../.....

L'élève

Le responsable légal

Le Proviseur

NB : Cette chartre est un exemple et peut bien sur être complétée par vos soins pour apporter des précisions en fonction de votre organisation/contexte de travail.

Voir ici : <http://www.educnet.education.fr/services/accompagnement/securite>